

## **Compte rendu de l'AG de l'ASDP du 8 août 2020**

**Participants** : 45 propriétaires adhérents à l'ASDP, en majorité des adhérents de la première ligne.

---

*Notes prise par Michel Oury lors de l'assemblée générale.*

### **- Début de la réunion à 18h30**

**36 présents de la zone 1, soit pour 720 voix,**

**1 présent de la zone 2, soit pour 5 voix,**

**8 présents de la zone 3, soit pour 24 voix.**

**Au total donc 45 présents pour 749 voix. Donc plus de la moitié du total des voix de l'association, qui se monte à 1371 voix.**

**- Le président de l'AG est élu : M. Denis Lefebvre**

**- Le secrétaire de l'AG est élu : M. Philippe Lafargue**

**- Le scrutateur est élu : M. Michel Oury, secondé par Mme Sophie Caublot pour l'affichage des résultats des votes.**

**Le président de l'ASDP, M. Denis Lefebvre présente le rapport moral (*voir diaporama Powerpoint*), qui est adopté à l'unanimité absolue de 749 voix.**

**Mme Sophie Caublot présente le rapport financier établi au 5 août 2020. Ce rapport financier est adopté à l'unanimité absolue de 749 voix.**

### **Orientation 2020-2021 :**

**Le président de l'ASDP présente les orientations de l'association, c'est à dire principalement les travaux de la tranche B et le passage en ASA, ainsi que le lancement d'une étude sur l'influence de l'épi de sable en sortie du chenal de Port-Bail.**

**La trésorière présente l'impact de cette orientation sur le bilan financier, avec :**

**- un équilibre des dépenses des travaux obtenu par un encaissement des chèques des propriétaires concernés par les travaux et un paiement à l'identique à la société Cuquemel chargée de ces travaux,**

**- une provision de 10 000 € pour les dépenses consécutives au passage en ASA (couverture des frais de l'enquête d'utilité publique, avec à notre charge la dépense de l'envoi des**

courriers d'information de l'enquête d'utilité publique à tous les propriétaires de Denneville plage par la préfecture, à laquelle s'ajoutent les frais du commissaire enquêteur).

En réponse aux diverses questions, il est précisé :

- qu'il y a environ 600 propriétés concernées par cette enquête à Denneville-Plage, et qu'il faudrait que plus du 1/3 de celles-ci, représentant au moins 50% de la surface totale, y fasse opposition pour que le passage en ASA soit refusé par la préfecture. Dans ce cas celle-ci pourrait éventuellement décréter le passage en ASCO, et les propriétaires de la plage perdrait alors la gestion de cette association syndicale.

- que c'est la préfecture qui déclenche le projet de passage en ASA en nommant un commissaire enquêteur, puis en avisant par courrier tous les propriétaires concernés de l'existence de cette enquête avec ses modalités de fonctionnement (date de début, de fin, ouverture du cahier des remarques, affichage et communication par voie de presse, avis des propriétaires.).

À 19h07, arrivée d'un nouveau propriétaire de la zone 1, ce qui porte la totalité des présents à 46 pour 769 voix.

Le projet d'orientation 2020-2021 est soumis au vote et adopté à l'unanimité absolue de 769 voix.

Dans les questions diverses il est fait état de la possibilité que la DDTM demande une protection, pour étude, de la propriété de M. Olagnon, par des pieux hydrauliques au sujet desquels nous n'avons, pour l'instant pas plus de renseignements.

Renouvellement du syndicat :

Les trois membres sortant, MM. Daniel Cuquemel, Yvan Lecerf et Patrick Médard, se représentent et sont réélus. Il n'y a pas d'autres candidats.

M. Alfred d'Aigremont fait état de sa démission, pour raison personnelle.

Questions diverses :

- Les accès à la mer seront traités avec la nouvelle municipalité. Il est envisagé que des escaliers en bois soient installés de Pâques à la Toussaint, comme cela se fait dans d'autres municipalités, la DDTM s'opposant à l'existence de descente piétonne en béton.

- pour profiter de la possibilité d'une intervention en urgence en cas d'attaque brutale de mer sur une propriété, un propriétaire doit avoir préalablement signé l'autorisation pour que l'entreprise Cuquemel puisse agir. Un mail accompagné du contrat "Tempête" sera envoyé aux propriétaires de première ligne qui n'ont pas encore signé ce contrat (26 propriétaires l'ont déjà signé).

Fin de la réunion à 19h35

---

